

Horizons 2020

En 2021 l'équipe majoritaire a lancé un audit de ses finances. Convaincus que les aides de l'Etat aux communes allaient continuer de se tarir, nous avons choisi d'agir par anticipation. Ainsi avons-nous lancé, en y associant les chefs de service de la collectivité, plusieurs chantiers : énergie, propreté, gestion des salles et des bâtiments municipaux, mutualisation et externalisation des services, et dématérialisation.

Nous reviendrons vers vous pour évoquer les avancées de tous ces chantiers.

C'est toutefois le dernier cité, la dématérialisation, que nous plaçons en sujet central de votre magazine municipal ce mois-ci.

D'abord rappelons ce que signifie ce concept.

La dématérialisation c'est remplacer, dans une organisation, les supports d'information matériels par des fichiers informatiques, autrement dit numériser des papiers et les enregistrer dans un ordinateur.

Pour quoi faire ? Pour offrir aux salariés et aux agents un meilleur confort de travail (trouver très vite un document), pour consommer moins de papier, éviter des déplacements, faciliter l'archivage, transmettre en temps réel une pièce jointe à n'importe quel endroit de la planète....

Dans notre collectivité nous avons bien sûr commencé de dématérialiser. Alors pourquoi en faire un projet maintenant ? La crise que nous traversons, qui succède à d'autres, impose que comme tout citoyen, toute entreprise, toute association, nous exerçons une vigilance accrue sur notre consommation en général, pour faire des économies et réduire notre empreinte environnementale.

Notre objectif est donc d'accélérer le processus engagé, en accompagnant les services municipaux dans cette transformation numérique. Chaque année ils réalisent 110 000 impressions couleur (10 000 Euros), 50 000 impressions noir et blanc (1 800 Euros), achètent pour 2 500 Euros de papier, utilisent 5 photocopieurs et 11 imprimantes.

Nous voulons à l'horizon 2026 avoir réduit ces coûts de 50 %.

Dématérialiser ce sera aussi mettre en place un parapheur électronique, lancer l'archivage numérique, diffuser les informations via le logiciel Teams, partager les agendas...

Ces pistes ne représentent que quelques exemples parmi toutes celles que nous allons explorer, conscients que comme tout mouvement physique la dématérialisation emporte un coût énergétique.

Nous croyons toutefois que ce mouvement est irréversible et qu'il porte déjà de nombreux bénéfices pour les usagers.

N'hésitez pas à nous dire si vous, concitoyens symphorinois, avez déjà pu les mesurer !

Ozon l'Avenir

Le mardi 20 septembre dernier, le Conseil Municipal a voté l'arrêt n°2 du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cet arrêt prend en compte, en grande partie, les avis des Personnes Publiques Associées et organismes consultés, c'est pourquoi nous nous sommes abstenus et n'avons pas souhaité voter contre la révision en l'état actuel.

Cependant, malgré la demande de l'État de supprimer trois changements de destination de bâtiments agricoles dans le volume existant pour usage d'habitation ou professionnel, la majorité s'est obstinée à maintenir le changement de destination d'une parcelle appartenant à un élu de la majorité, élu qui n'a pas pu participer au vote comme la loi le prévoit.

Nous nous insurgons de cette pratique, non justifiée, qui va à l'encontre des valeurs de l'intérêt général au profit d'un intérêt très particulier, celui d'un seul élu. Nous nous interrogeons sérieusement sur l'éthique et l'exemplarité de la majorité, qui vote d'une seule main, ce que nous pouvons appeler un petit arrangement entre amis. Nous regrettons que l'énergie mise à profit pour défendre l'intérêt d'un seul n'ait pas été fournie de la même façon pour l'intérêt général des Symphorinois.

Nous savons la procédure de révision d'un PLU complexe et qu'elle échappe parfois aux néophytes. Nous vous invitons à vous exprimer massivement lorsque l'enquête publique sera ouverte au cours de l'année 2023. Pour cela, il vous suffit de noter vos remarques dans le registre de la consultation disponible en mairie. Les élus d'Ozon l'Avenir peuvent vous accompagner dans la compréhension de l'impact de la révision du PLU.

Enfin, nous vous rappelons qu'aucune information sur les changements de destination des terrains de la commune n'est envoyée aux propriétaires par la mairie, et ce malgré nos demandes répétées. Nous vous suggérons d'être vigilants lors de la consultation publique afin de ne pas découvrir trop tard ces modifications.

Pour consulter l'ensemble de la documentation du dossier de révision du PLU, il suffit de se rendre sur la page du site web de la mairie, rubrique Ma Ville/Urbanisme/Plan Local d'Urbanisme : <https://lc.cx/rl8Q0q>. Pour nous contacter, vous pouvez nous envoyer un email à elan@ozonlavenir.fr ou utiliser le formulaire de contact sur notre site <https://www.ozonlavenir.fr>.